le cnam

Présentation

La cellule Stop Violence : un engagement contre les violences, le harcèlement et les discriminations

Le Cnam s'engage en faveur d'un environnement de travail, d'étude et de formation respectueux de toutes et tous, dans lequel chacun et chacune doit pouvoir évoluer sans être confronté·e à des violences, à du harcèlement ou à des discriminations.

Dans cette démarche, la cellule Stop Violence est un dispositif d'écoute, d'accompagnement, d'information et d'orientation destiné aux personnes victimes ou témoins de situations relevant de son périmètre d'intervention.

Elle permet de signaler une situation, de décrire les faits rencontrés et d'être informé·e des possibilités d'accompagnement et des suites envisageables.

Victime ou témoin, vous pouvez solliciter la cellule Stop Violence.

Accéder au formulaire en ligne
Contacter la cellule stop violence

À quoi sert la cellule Stop Violence ?

La cellule Stop Violence a pour mission d'accueillir les signalements, d'écouter les personnes concernées, de recueillir les éléments utiles à la compréhension des situations et de les informer sur les possibilités d'accompagnement et d'orientation.

Elle examine les éléments qui lui sont transmis afin d'apprécier si la situation relève de son périmètre d'intervention et, le cas échéant, d'identifier les suites envisageables et les recommandations appropriées.

La cellule contribue ainsi à offrir aux personnes victimes ou témoins un espace d'écoute et d'information pour les aider à comprendre les démarches possibles et à identifier les interlocuteurs susceptibles de les accompagner.

Qui peut solliciter la cellule ?

La cellule Stop Violence s'adresse aux personnels et aux usagers du Cnam – Établissement public.

Les personnels du Cnam – Établissement public :

- Les enseignants-chercheurs et autres personnels d'enseignement et de recherche
- Les personnels BIATSS
- Les personnels contractuels administratifs et techniques
- Les personnels vacataires

Les usagers du Cnam – Établissement public :

- Les stagiaires de la formation professionnelle continue
- Les étudiants et étudiantes
- Les apprentis et apprenties
- Les auditeurs et auditrices libres
- Les candidats et candidates à la VAE, à la VAPP et à la VES

Les visiteurs et visiteuses du Musée des Arts et Métiers – MuAM

La cellule peut être sollicitée par une personne qui se considère victime d'une situation de violence, de harcèlement ou de discrimination, mais également par une personne qui en est témoin.

Quelles situations peuvent être signalées ?

La cellule Stop Violence peut être sollicitée pour des situations relevant notamment des catégories suivantes.

Harcèlement moral

Des agissements répétés susceptibles de dégrader les conditions de travail ou d'étude, de porter atteinte aux droits ou à la dignité d'une personne, ou d'altérer sa santé.

Violences sexistes et sexuelles

Des propos, gestes, comportements ou actes à caractère sexiste ou sexuel non désirés, des pressions, des agressions sexuelles ou des viols.

Discriminations

Des traitements défavorables fondés sur un critère prohibé par la loi, notamment le sexe, l'âge, le handicap, le genre, l'orientation sexuelle, l'état de santé, l'origine, les convictions, les opinions ou la situation familiale.

Cyberharcèlement

Des propos, messages ou contenus répétés, injurieux, menaçants ou humiliants, diffusés par des moyens numériques, notamment sur les réseaux sociaux ou par messagerie.

Cette liste présente les principales catégories de situations susceptibles d'être signalées. La cellule examine les éléments transmis afin d'apprécier si la situation relève de son périmètre d'intervention.

Comment fonctionne la cellule Stop Violence ?

Le dispositif repose sur plusieurs étapes.

1. Signaler et décrire une situation

La personne prend contact avec la cellule Stop Violence ou renseigne le formulaire en ligne afin de décrire les faits rencontrés et leur contexte. Ces informations permettent à la cellule de mieux comprendre la situation et d'évaluer si elle relève de son périmètre d'intervention.

2. Être écouté·e et orienté·e

Selon la situation, la cellule peut proposer un échange avec un binôme d'instructeurs et instructrices afin d'écouter la personne, de recueillir des éléments détaillés sur sa saisine, de l'informer et de l'orienter, le cas échéant, vers les interlocuteurs compétents.

3. Examiner la situation de façon collégiale

Les éléments recueillis sont étudiés au sein du groupe pluridisciplinaire de la cellule Stop Violence afin d'identifier les suites envisageables et de formuler des recommandations.

4. Envisager les suites

Les suites possibles sont discutées avec la victime, en tenant compte de son accord et dans le respect du cadre applicable au Cnam.

Un dispositif complémentaire aux autres recours

La cellule Stop Violence constitue un dispositif d'écoute, d'information et d'orientation. Elle ne se substitue pas aux autres démarches ou recours qui peuvent être engagés par les personnes concernées.

Selon la situation, d'autres interlocuteurs ou organismes peuvent également être sollicités. La cellule peut informer les personnes sur les possibilités existantes et les orienter vers les ressources appropriées.

En cas de danger immédiat, contactez la police ou la gendarmerie au 17, ou composez le 112 (numéro d'urgence européen).

Pour une écoute et une orientation complémentaires, vous pouvez **contacter le 3919, Violences Femmes Info,** numéro national gratuit et anonyme destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés.

Contacter la cellule Stop Violence

Vous êtes victime ou témoin d'une situation de violence, de harcèlement ou de discrimination et vous souhaitez la signaler ou obtenir des informations ?

Vous pouvez contacter la cellule Stop Violence du Cnam ou utiliser le formulaire en ligne pour décrire la situation.

Contacter la cellule stop violence : stopviolence@cnam.fr
Décrire une situation en ligne: Accéder au formulaire



ACTUALITÉS

Face aux violences, ne restez pas seul.e : le Cnam renforce son engagement avec la campagne Stop Violence

https://presentation.cnam.fr/grands-projets/la-cellule-stop-violence-un-engagement-contre-les-violences-le-harcelemen